Direction Générale des Services Techniques
Pôle Aménagement
Service Mobilités
Suivi par : Xavier POLY
mobilites@paysdegexagglo.fr

N/Réf: XP/AC/297148
Objet : Moyens déployés suite aux suppressions de cars scolaires

Gex, le 27 février 2024

Madame, Monsieur,

Depuis la fin de l'année dernière, et alors que nous avions fait le choix d'améliorer l'offre de transports publics dans le Pays de Gex, notre territoire est affecté par une pénurie de conducteurs particulièrement sévère qui pénalise fortement les services de transport scolaire, mais aussi les transports urbains. En conséquence, des circuits scolaires sont régulièrement modifiés, voire supprimés, et des élèves se retrouvent dans l'impossibilité de se rendre en classe, affectant leur scolarité. Dans ce contexte difficile, et pour remédier à une situation inacceptable, j'ai demandé aux services de l'Agglomération de travailler avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notre délégataire, à trouver des solutions alternatives, notamment dans le cas des circuits supprimés.

Le choix a été fait avec les services de la Région, de supprimer en premier lieu des circuits pour lesquels les élèves ont une solution de repli sur les lignes de bus régulières (60-61-67) pour se rendre à leur établissement et en revenir. Cette solution a toutefois un impact financier pour les familles puisque les lignes régulières ne sont pas accessibles sans titre de transport et qu'elles ont dû acheter des titres de transport. De plus, la Communauté d'agglomération n'a pas la possibilité légale et matérielle d'effectuer des remboursements de frais avancés.

Aussi, pour répondre à cette difficulté qui s'est installée durablement, Pays de Gex agglo a négocié avec les TPG, via le Groupement Local de Coopération Transfrontalière qui gère les lignes transfrontalières, que j'ai l'honneur de présider, une solution qui va permettre aux familles de ne plus avancer des fonds. Dès réception de la présente, les familles pourront obtenir une carte complémentaire à la carte scolaire classique, qui permettra aux élèves de voyager sur les lignes régulières aux heures d'entrée et de sortie des cours. Cette carte est à retirer au siège de Pays de Gex agglo, 135 rue de Genève à Gex. Les horaires d'ouverture sont de 9h à 11h30 ou de 14h à 16h30, sauf le vendredi, l'accueil fermant à 16h.

J'attire votre attention sur le fait que cette carte n'est valable qu'en cas de suppression de cars scolaires annoncée par la Région, en période scolaire et aux heures précisées sur la carte complémentaire. En dehors de ces conditions, les élèves sont tenus d'être munis d'un titre de transport pour circuler sur les lignes de bus régulières. Il convient également de rappeler que la circulation sur les lignes régulières doit obligatoirement être justifiée par un titre de transport. En l'absence de celui-ci ou de la carte complémentaire dans les conditions précitées, l'élève est passible d'une amende s'il est contrôlé par les TPG. La responsabilité de Pays de Gex agglo ne pourra alors pas être engagée.

Avec Hubert BERTRAND, vice-président en charge des mobilités et transports durables, nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation que nous subissons. Nous demeurons pleinement mobilisés pour tenter de trouver des solutions pérennes à ces difficultés inédites.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Patrice DUNAND

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX (AIN)